

Consentement à l'immunisation systématique — Élèves de 8^e année

LE TÉTANOS, LA DIPHTÉRIE ET LA COQUELUCHE SONT DES MALADIES ÉVITABLES PAR LA VACCINATION.

PARENTS/TUTEURS : à l'aide d'un stylo, remplir lisiblement les sections 1, 2 et 4 du formulaire et le renvoyer à l'école, **même si** vous avez refusé au moins un vaccin en cochant « NON » à la section 4.

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE (À REMPLIR PAR LE PARENT/TUTEUR)

Nom de l'élève (caractères d'imp.)	Prénom de l'élève (caractères d'imp.)	Genre de l'élève ☐ M ☐ F ☐ X Autre: _____	Date de naissance AA/MM/JJ
N° d'assurance-maladie	Adresse postale/C. P., ville et code postal		École
Nom du parent/tuteur (caractères d'imp.)	Tél./ Tél. cell. _____ Pouvons-nous communiquer avec vous par texto? ☐ Oui ☐ Non		Enseignant(e)
Lien de parenté avec l'élève (p. ex. mère)	Adresse courriel du parent/tuteur Pouvons-nous communiquer avec vous par courriel : ☐ Oui ☐ Non		

SECTION 2 : LISTE DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ÉLÈVE (À REMPLIR PAR LE PARENT/TUTEUR)

1) L'élève souffre-t-il d'allergies graves ou a-t-il eu une réaction allergique grave à un vaccin ou à un composant de vaccin?
☐ Non ☐ Oui Si oui, veuillez préciser : _____

2) L'élève souffre-t-il de problèmes de santé ou prend-il des médicaments?
☐ Non ☐ Oui Si oui, veuillez préciser : _____

3) L'élève a-t-il reçu un vaccin qui n'apparaît pas dans son compte de MySaskHealthRecord (s'il est activé), y compris un vaccin reçu dans une pharmacie, dans une clinique médicale, dans une clinique santé-voyage, dans une collectivité des Premières Nations ou auprès d'une infirmière praticienne ou d'un infirmier praticien? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, envoyez-nous une copie du dossier d'immunisation avec ce formulaire de consentement pour que le membre du personnel infirmier de la santé publique puisse l'examiner. **Si vous n'avez pas une copie du dossier d'immunisation, contactez le bureau de la santé publique pour obtenir de l'aide.**

SECTION 3 : CONSENTEMENT À L'IMMUNISATION (SECTION À LIRE PAR LE PARENT/TUTEUR)

- J'ai lu les renseignements figurant sur les feuillets de vaccination du ministère de la Santé qui m'ont été fournis pour les vaccins ci-dessous.
 - J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu à ma satisfaction.
 - J'atteste comprendre les avantages du ou des vaccins et les réactions possibles.
 - J'atteste comprendre les risques de maladie que pourrait courir mon enfant s'il n'est pas vacciné.
 - J'atteste comprendre que dans le rare cas d'anaphylaxie, mon enfant recevra un traitement d'urgence.
 - J'atteste comprendre que lorsqu'une série de vaccins exige plus d'une dose, mon consentement se poursuit jusqu'à ce que toutes les doses aient été administrées à mon enfant, sauf révocation de mon consentement auprès de l'infirmière de la santé publique de l'école.
- En tant que parent/tuteur de cet enfant, j'atteste comprendre et reconnaître que j'ai les responsabilités suivantes :**
- Consulter un médecin si mon enfant présente une réaction inhabituelle ou grave après la vaccination. Si une telle réaction se produit, je veillerai à ce que mon enfant reçoive des soins et j'en informerai immédiatement les services de la santé publique.
 - Informer l'infirmière de l'école de tout changement dans l'état de santé de mon enfant, mentionné à la section 2, qui survient après la signature du présent formulaire de consentement.
 - REMARQUE : Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents âgés de 13 ans et plus capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir à recevoir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé en tant que mineur mature au fournisseur de soins de santé.

SECTION 4 : LE PARENT/TUTEUR DOIT COCHER OUI OU NON, PUIS SIGNER ET DATER CETTE SECTION.

JE CONSENS À L'IMMUNISATION DE CET ÉLÈVE CONTRE :

☐ OUI ☐ NON **VACCIN CONTRE LE TÉTANOS, LA DIPHTÉRIE ET LA COQUELUCHE**

Signature _____ Date _____ AA/MM/JJ

SECTION 5 : À L'USAGE DU PERSONNEL INFIRMIER SEULEMENT

Nom de l'élève : _____ Date de naissance : AA/MM/JJ N° assur.-maladie : _____

Date d'entrée des directives de consentement dans Panorama : AA/MM/JJ

Initiales du membre du personnel infirmier : _____

Utilisez cette section **SEULEMENT** si la documentation du point de service n'est pas disponible.

Date de la vaccination <i>AA/MM/JJ</i>	Vaccin	Dose n°	N° de lot	Dose	Voie	Site BG/BD	Signature du membre du personnel infirmier	PDS/ Saisi
	dcaT			0,5 ml	IM			

Consentement oral obtenu d'un parent ou d'un tuteur. ☐		Consentement obtenu d'un mineur mature ☐		Remarques :
Nom du parent/tuteur :		Signature de l'élève		
N° de téléphone :		Date et heure		
Date et heure : <i>AA/MM/JJ</i>		Signature du membre du personnel infirmier:		

Directives sur le consentement à l'immunisation en milieu scolaire

1. Lisez et gardez pour référence les feuillets d'information sur les vaccins.

- Vous trouverez, en ligne, le calendrier provincial des immunisations ainsi que les feuillets d'information sur les vaccins en français au www.saskatchewan.ca/bonjour/.
- Pour toute autre langue que le français ou l'anglais ou pour de l'aide afin de mieux comprendre les renseignements fournis, communiquez avec le bureau de la santé publique mentionné ci-dessous.

2. Un des parents/tuteurs doit remplir les sections suivantes du formulaire de consentement :

- Renseignements sur l'élève
- Liste de vérification concernant la santé de l'élève
- Consentement à la vaccination
- **Signez et datez la section** au recto du formulaire de consentement. **Tous les formulaires de consentement doivent être signés et datés.**

3. Détachez le formulaire de consentement et demandez à votre enfant de le retourner à l'école immédiatement. Le parent ou le tuteur peut glisser le formulaire dans une enveloppe avant qu'il soit rapporté à l'école.

4. Si l'élève a été vacciné : hors Saskatchewan; dans un service des urgences; avec un vaccin acheté; par un médecin, un pharmacien ou une infirmière praticienne ou dans une clinique santé-voyage; dans une communauté des Premières Nations différente de celle où il vit actuellement (le cas échéant), il est important d'envoyer une copie de l'avis attestant de cette vaccination à l'école de l'élève, à l'attention de l'infirmière aux fins d'examen.

5. Les infirmières révisent les dossiers d'immunisation de tous les élèves avant d'administrer un vaccin. Si l'infirmière remarque qu'un élève n'a pas besoin d'un vaccin autorisé par un parent ou un tuteur, elle **n'administrera pas** le vaccin et notera ce fait sur l'avis de vaccination (Notice of Immunization) remis à l'élève.

Remarques :

- **Généralement, la santé publique ne communique pas les dates de vaccination en milieu scolaire aux parents/tuteurs ou aux élèves, car les dates peuvent changer.**
- **Les parents peuvent communiquer avec une infirmière de la santé publique pour discuter du cas de leur enfant ou, s'ils le souhaitent, faire vacciner leur(s) enfant(s) dans un centre de soins de santé plutôt qu'à l'école.**
- Le consentement à la vaccination est valide pour la période nécessaire à l'administration de toutes les doses du ou des vaccins. Cela signifie que l'élève pourrait recevoir des doses de vaccin au niveau scolaire suivant ou à l'année scolaire suivante.
- Si votre enfant a une réaction grave ou inhabituelle au(x) vaccin(s) administré(s), obtenez immédiatement des soins médicaux et avisez le bureau de la santé publique de cette réaction.
- Suivant la signature du Formulaire de consentement à la vaccination, les parents/tuteurs doivent informer l'infirmière de la santé publique de l'école de tout changement de santé de l'élève.
- Pour annuler le consentement à la vaccination de son enfant, un des parents/tuteurs doit communiquer avec l'infirmière de la santé publique de l'école.
- Pour toute question sur les programmes scolaires de vaccination, communiquez avec votre bureau de la santé publique local dont les coordonnées sont ci-dessous.

Afin de garantir qu'un dossier de vaccination complet soit conservé, les vaccinations administrées par la Santé publique seront documentées dans le registre électronique de vaccination provincial, connu sous le nom de Panorama. Pour plus d'informations sur la façon dont les dossiers de santé sont conservés, visitez : <https://www.saskatchewan.ca/residents/health/accessing-health-care-services/your-personal-health-information-and-privacy>

Chers parents, tuteurs et élèves,

- Les dossiers d'immunisation (des élèves) sont accessibles pour consultation et impression en se connectant au compte de l'élève dans l'application en ligne MySaskHealthRecord à l'adresse suivante :
<https://www.ehealthsask.ca/MySaskHealthRecord/MySaskHealthRecord>.
- **Si un élève âgé de 13 ans ou moins n'a pas de compte** MySaskHealthRecord, un compte doit être créé pour cet élève en suivant les directives indiquées à la page du lien ci-dessus.
 - Les parents/tuteurs doivent avoir leur propre compte MySaskHealthRecord pour demander l'accès aux renseignements sur l'état de santé de leur enfant dans MySaskHealthRecord. Les renseignements concernant votre enfant seront directement liés à votre compte.
- **Les élèves de 14 ans et plus doivent créer leur propre compte confidentiel MySaskHealthRecord en cliquant sur le lien ci-dessus.**

Si vous choisissez de ne pas vous inscrire à MySaskHealthRecord, vous pouvez contacter votre bureau de la santé publique local pour demander une copie en format papier ou électronique du dossier d'immunisation de l'élève.

REMARQUE : Des frais peuvent s'appliquer pour ces services.

Posez toute question concernant MySaskHealthRecord à eHealth Saskatchewan en composant le 1-844-767-8259 ou en envoyant un courriel à MySaskHealthRecord@ehealthsask.ca.

Nous vous remercions de votre attention.

Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche

La vaccination a sauvé plus de vies que n'importe quelle autre intervention médicale. Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies graves.

Le tétanos, la diphtérie et la coqueluche sont des maladies évitables par la vaccination.

Le tétanos (ou trismus) est causé par une bactérie qui se trouve dans la terre, partout dans le monde. La bactérie produit une toxine dangereuse dans les 3 à 21 jours après avoir pénétré le corps par une coupure ou une lésion cutanée. La toxine cause un raidissement douloureux des muscles du corps. Dans les cas graves, les muscles contrôlant la respiration sont affectés. Sans traitement, 8 personnes sur 10 peuvent en mourir. Cette bactérie n'est pas contagieuse.

La diphtérie est une maladie grave présente un peu partout dans le monde. Le bacille de la maladie se propage dans l'air lorsque la personne infectée tousse ou éternue. Il peut également se transmettre par contact direct avec la peau de la personne infectée. Les symptômes sont une légère fièvre, un mal de gorge, de la difficulté à avaler, de la fatigue et une perte d'appétit. Une membrane d'un blanc grisâtre apparaît dans la gorge dans les 2 ou 3 premiers jours de la maladie, causant de graves problèmes comme l'obstruction des voies respiratoires et la suffocation. Dans les 2 à 5 jours suivants, la bactérie produit également une forte toxine pouvant entraîner une défaillance cardiaque et une paralysie. Sans traitement, 1 personne sur 10 peut en mourir.

La coqueluche est une infection bactérienne grave et très contagieuse des poumons et de la gorge. La coqueluche peut causer une pneumonie, un affaissement des poumons, une hémorragie cérébrale, une inflammation ou des dommages permanents, des crises d'épilepsie ou la mort. La bactérie se propage facilement par la toux, les éternuements ou des contacts face à face rapprochés. La coqueluche cause des quintes de toux graves qui se terminent souvent par une longue inspiration sifflante avant le prochain souffle et la respiration est très difficile. Cette toux peut durer des mois. Même traitée, la coqueluche cause de 1 à 4 décès par année au Canada.

Comment peut-on prévenir ces maladies?

- Faites-vous vacciner. Quand vous et votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez aussi à la protection des autres.
- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex. : se laver les mains).

Couvrez-vous la bouche lorsque vous toussez.

Qui peut se faire vacciner gratuitement?

- Les élèves de 8^e année à titre de **vaccin de rappel** (sauf s'ils ont été vaccinés depuis l'âge de 11 ans).

- Les femmes enceintes, à **chaque grossesse** (idéalement, entre la 27^e et 32^e semaine de gestation), afin d'offrir à l'enfant une protection passive et temporaire contre la coqueluche.
- Les adultes devraient recevoir ce vaccin à titre de vaccin de rappel tous les 10 ans s'ils ont déjà reçu une série de vaccins contre le tétanos plus tôt dans leur vie.
- Les adultes qui n'ont jamais été vaccinés ou qui n'ont aucun souvenir d'avoir été déjà vaccinés.
- Personnes ayant des lacérations graves ou des blessures profondes et dont le dernier vaccin contre le tétanos remonte à plus de cinq ans.

Qui ne devrait pas être vacciné?

- Toute personne souffrant d'une maladie grave aiguë, accompagnée ou non de fièvre, doit reporter la vaccination.
- Toute personne ayant eu des réactions pouvant entraîner la mort à la suite de l'injection d'une dose d'un vaccin contre le tétanos, la diphtérie ou la coqueluche ou à tout composant du vaccin.
- Les enfants âgés de moins de 4 ans.
- Les personnes ayant été atteintes du syndrome de Guillain-Barré (SGB), dans les six semaines suivant l'administration antérieure d'un vaccin contre le tétanos. Ce syndrome est une affection rare qui peut entraîner l'affaiblissement, voire la paralysie des muscles.
- Les personnes qui ont subi une thrombocytopénie transitoire ou d'autres complications neurologiques à la suite d'une vaccination antérieure contre la diphtérie ou le tétanos.

Précautions : Le vaccin contenant la coqueluche peut être administré aux personnes atteintes des problèmes de santé suivants une fois que le régime de traitement a été établi et que leur état de santé s'est stabilisé :

- o Trouble neurologique évolutif ou non contrôlé (y compris les spasmes infantiles pour le vaccin DCaT);
- o Crises épileptiques non contrôlées;
- o Encéphalopathie évolutive.

Contre-indication : Les personnes qui, dans les 7 jours suivant l'administration précédente d'un vaccin à composant anticoquelucheux, ont été atteintes d'encéphalopathie (p. ex. : coma, diminution de l'état de conscience, convulsions prolongées) non attribuable à une autre cause identifiable.

Quelles sont les réactions les plus courantes au vaccin?

- **Les vaccins sont des produits très sûrs et efficaces. En fait, il est bien plus dangereux de contracter l'une de ces maladies graves que de se faire vacciner.**

- Une douleur, une rougeur et une enflure au point d'injection.
- Certaines personnes peuvent voir les symptômes suivants : fatigue, maux de tête, légère fièvre, étourdissements, douleurs musculaires ou nausées.
- Ces réactions sont légères et durent généralement 1 jour ou 2.
- Les engourdissements, les picotements, la névrite brachiale (douleur dans les nerfs du bras et de l'épaule), la paralysie faciale, les convulsions, la myélite (inflammation de la moelle épinière) et la myocardite (inflammation du cœur) sont de rares réactions à la vaccination. Ne traiter la fièvre d'un enfant (attendre au moins 6 à 8 heures après la vaccination) que s'il ne se sent pas bien, s'il refuse de boire ou s'il a du mal à dormir.
- Ne traiter la fièvre d'un enfant qu'après 6 à 8 heures suivant la vaccination s'il ne se sent pas bien, s'il refuse de boire ou s'il a du mal à dormir.

Utilisez de l'**acétaminophène** (tous les âges; Tylenol®, Tempra®) ou de l'**ibuprofène** (6 mois et plus; Advil®, Motrin®) pour traiter la fièvre et la douleur. **Ne donnez jamais d'AAS** (Aspirine®) aux enfants de moins de 18 ans en raison du risque sérieux de syndrome de Reye.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après la vaccination à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort, nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 911 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction, qui se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations, peut être traitée.

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable en composant le 811 ou en communiquant le plus tôt possible avec un membre du personnel infirmier de la santé publique locale, votre infirmière praticienne ou infirmier praticien, ou votre médecin.

Communiquez avec un membre du personnel infirmier de la santé publique :

- Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant à un vaccin;

- si vous ou votre enfant avez dû aller chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

Quelle est la composition du vaccin?

ADACEL^{MD} Ingrédients : anatoxine tétanique, anatoxine diphtérique, anatoxine coquelucheuse acellulaire, hémagglutinine filamenteuse, pertactine et fimbriae de types 2 et 3, 2-phénoxyéthanol [non présent dans la formulation sans agents de conservation], phosphate d'aluminium ainsi qu'une quantité infime de formaldéhyde et de glutaraldéhyde qui sont des résidus des procédés de production. Sans thimérosal. Sans latex. Sans antibiotiques.

BOOSTRIX^{MD} Ingrédients : anatoxine diphtérique, anatoxine coquelucheuse acellulaire, hémagglutinine filamenteuse, pertactine, anatoxine tétanique, sels d'aluminium, chlorure de sodium, eau pour injection. Sans thimérosal. Sans latex. Sans antibiotiques.

Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en Saskatchewan en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Les feuillets d'information sur les vaccinations offertes par la province se trouvent à l'adresse suivante :

www.saskatchewan.ca/bonjour/.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre bureau de la santé publique local, votre médecin, votre infirmière praticienne ou infirmier praticien, InfoSanté en ligne ou en composant le 811.

Références : [Guide canadien d'immunisation](#); monographies de produits d'ADACEL^{MD} et de BOOSTRIX^{MD}.